

STRATEGIE MUNICIPALE RELATIVE À LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE DES MINEURS

Mars 2024

« Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et, parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains. »

Ces mots issus de l'exposé des motifs de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, illustrent bien le principe qui constitue le fondement de la justice des mineurs : le primat de l'éducatif sur le répressif.

En accord avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance en vigueur depuis 2020, il convient de veiller à éviter toute stigmatisation en procédant à l'égard de ces jeunes un repérage trop systématique, mais en analysant au contraire leur situation avec discernement et sur des informations étayées.

La stratégie municipale de la Ville de Louviers relative à la prévention de la délinquance des mineurs est le fruit d'une analyse partagée avec l'ensemble des partenaires du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Dans le droit fil des orientations nationales, elle se veut tout à la fois humaniste, pragmatique, efficace et crédible.

SOMMAIRE

I – L'accompagnement des mineurs se situe au carrefour des politiques publiques locales

1. La notion de mineur correspond à des réalités très diverses
2. Une part préoccupante des actes de délinquance sont le fait de mineurs
3. Des problématiques spécifiques liées à l'accompagnement des mineurs

II – La prévention de la délinquance des mineurs mobilise de nombreux partenaires et une panoplie de dispositifs mais sans véritable coordination et stratégie globale

1. De nombreux partenaires
2. Une panoplie des dispositifs
3. Des voies d'amélioration

III – Un plan d'action volontariste et pragmatique pour ne pas se résigner

1. Individualiser le suivi
2. Repenser la gouvernance au service d'un pilotage global
3. S'appropriier tous les outils existants contre le décrochage scolaire
4. Prendre à bras le corps le fléau du harcèlement scolaire
5. Encourager le bénévolat pour renforcer le soutien à la parentalité
6. Promouvoir l'émancipation des jeunes en difficulté
7. Mieux prendre en charge les troubles liés à la santé des jeunes

I – L’accompagnement des mineurs se situe au carrefour de multiples politiques publiques locales

1. La notion de mineurs correspond à des réalités très diverses

Il n’existe pas dans les statistiques de l’INSEE de comptabilisation du nombre de mineurs à l’échelle de la strate communale. Les données disponibles les plus récentes font état en 2020 de 3 628 habitants âgés de 0 à 14 ans (soit 19,5 % de la population). En extrapolant ce nombre sur la tranche d’âge 15-17 ans, on peut estimer à environ 4 350 le nombre des mineurs à Louviers, soit 23% de la population.

Aussi, lorsqu’il s’agit de plusieurs milliers de personnes, évoquer la question des mineurs appelle à appréhender des situations très différentes qui ont trait à l’âge des individus, à leur situation familiale, à leur nationalité, à leur état de santé, etc. C’est pourquoi il faut se garder d’une approche trop générale du sujet pour privilégier une vision plus fine qui distingue les mineurs dans leur diversité.

À cet égard, parmi les mineurs qui résident à Louviers, on peut distinguer :

- Les jeunes mineurs, scolarisés dans les écoles primaires de la ville ;
- Pour la tranche d’âge 11/18 ans, il convient de distinguer les mineurs scolarisés de ceux qui sont déscolarisés ;
- Les mineurs en situation de handicap et / ou souffrant de troubles mentaux ;
- Les mineurs non accompagnés ;
- Les mineurs étrangers ;
- Les mineurs délinquants.

À chacune de ces catégories correspondent des modalités d’accompagnement spécifiques, dès lors que les mineurs concernés ont pu être repérés.

206 mineurs lovériens sont recensés dans le cadre de la veille éducative conduite par les services municipaux. Parmi eux, 50% résident en quartier prioritaire de la ville (QPV). On dénombre une proportion beaucoup plus importante de garçons (129) que de filles (77). En revanche, 60% des jeunes filles recensées habitent en QPV contre « seulement » 45% des garçons.

51 mineurs (soit environ 25% du total) sont recensés pour des problématiques de comportement (absentéisme scolaire, violences, propos inquiétants, actes d’harcèlement, fugue...).

Sur les 206 mineurs suivis, 27 présentent un handicap dont 7 sont en veille pour des problématiques de comportement ou pour un contexte familial inquiétant.

Une prévention efficace de la délinquance des mineurs suppose préalablement d'identifier les problématiques spécifiques qui les concernent.

À cet égard, la définition d'une stratégie municipale doit prendre en compte les phénomènes, émergents il y a quelques années, qui sont désormais omniprésents. Cela concerne :

- La santé mentale, avec les séquelles de la crise sanitaire. Très clairement, de plus en plus de jeunes sont en souffrance psychologique sans que des réponses appropriées puissent être apportées à leur état.
- Le harcèlement scolaire est devenu un véritable fléau, avec les conséquences dramatiques que l'on sait. Il amplifie les discriminations dont peuvent être victimes les jeunes. Dans un environnement numérique, il s'agit d'une forme nouvelle de violence qui se nourrit de l'addiction aux écrans.
- L'émergence de nouveaux comportements chez les très jeunes, à l'instar des *sephora kids* qui révèlent l'emprise de la société de consommation sur des publics encore fragiles.
- La vulnérabilité aux addictions, qu'il s'agisse du tabac, des drogues et de l'alcool.
- Le sentiment d'impunité d'une partie de la jeunesse, qui est une réalité à laquelle sont confrontés toutes celles et ceux qui incarnent une forme d'autorité : parents, enseignants, animateurs, éducateurs, police... La multiplication des incivilités commises par des mineurs questionne tant sur la responsabilité des parents que sur le positionnement du point d'équilibre entre la prévention et répression.

II - La prévention de la délinquance des mineurs mobilise de nombreux partenaires et une panoplie de dispositifs mais sans véritable coordination et stratégie globale

1. De nombreux partenaires

De façon directe ou indirecte, l'accompagnement des mineurs mobilise de nombreux partenaires qui interviennent chacun dans leur champ de compétence, parmi lesquels :

- L'éducation nationale, au sein des établissements scolaires à tous les âges de la vie des jeunes, depuis l'école primaire jusqu'au lycée, en passant par le collège, mais aussi à l'extérieur de l'école s'agissant du centre d'information et d'orientation (CIO) de Louviers.
- Les structures municipales :

- Les centres sociaux, gérés à Louviers en régie communale, qui portent des actions tant en direction de la jeunesse (centre social La Chaloupe) qu'en matière de soutien à la parentalité (centre social Pastel). Depuis sa réouverture en juillet 2023, le secteur ados de La Chaloupe a inscrit 136 jeunes de 12 à 18 ans, dont près de 50% habitent en QPV.
 - Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les accueils périscolaires.
 - Le centre communal d'action sociale (CCAS).
- Le conseil départemental de l'Eure pour l'aide sociale à l'enfance et l'accompagnement des mineurs isolés.
 - De multiples partenaires associatifs selon les sujets traités : lutte contre les addictions, parentalité (association Passage), lutte contre les violences intrafamiliales (réseau VIF), éducation spécialisée (IFEP), accompagnement des demandeurs d'asile (Adoma, France Terre d'Asile), insertion professionnelle (Foyer des Jeunes Travailleurs), animation dans les quartiers (Urbania), accueil des mineurs non accompagnés (Associations Jeunesse et Vie, La main tendue, CAPS, Adama).
 - La mission locale, pour l'insertion professionnelle des jeunes. En 2024, 84 jeunes mineurs lovériens y sont inscrits, mais un seul réside en QPV.
 - Les clubs sportifs, qui ont un rôle à jouer notamment dans le repérage de comportements problématiques (déviant, violents, discriminants).
 - L'Epide de Val-de-Reuil à destination des jeunes déscolarisés.
 - Les structures compétentes pour la prise en charge des troubles DYS (CMPP, CMP, SESSAD).
 - La police (municipale et nationale).
 - L'autorité judiciaire.

2. Une panoplie de dispositifs

Les structures et partenaires précités déploient des dispositifs dédiés qui concourent, directement ou indirectement à la prévention de la délinquance.

- ***En matière de réussite éducative :***
 - Le programme de réussite éducative (PRE) s'adresse aux jeunes de 2 à 16 ans révolus, résidant dans les quartiers dits prioritaires de la Ville, à savoir Maison Rouge d'une part, et Les Acacias-La Londe-Les Oiseaux- Salengro-Maupassant d'autre part. Ce dispositif consiste en un suivi individualisé destiné aux jeunes qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable à un développement harmonieux. En raison de l'obligation de formation pour les 17/18

ans, le PRE peut poursuivre son accompagnement au-delà des 16 ans révolus.

- La veille éducative, qui consiste en un maillage de réseau et de travail en partenariat avec les acteurs locaux en lien avec l'enfance et la jeunesse. L'objectif est de repérer des enfants ou des jeunes en situation de fragilité ou dans une situation d'échec chronique et/ou dans le mesure du possible de rétablir un parcours par l'orientation vers les professionnels ou les partenaires adaptés.
 - La cellule de prévention du décrochage scolaire regroupe différents acteurs susceptibles d'identifier les signes de fragilité pouvant mener au décrochage au collège et au lycée.
 - La commission éducative des collèges et des lycées, chargée d'examiner la situation d'un élève qui ne respecte pas ses obligations scolaires ou qui a un comportement inadapté. Elle fait suite aux commissions de suivi internes aux établissements.
 - La mesure alternative à la sanction (MAS) : elle est proposée lors d'un conseil de discipline en alternative à la sanction d'exclusion. La MAS consiste en un engagement citoyen sur une action en dehors du temps scolaire, à des fins éducatives.
 - Les colos apprenantes :
 - Séjours autour d'un travail artistique pour 10 jeunes de 12 à 17 ans, avec l'accompagnement d'un artiste en résidence à La Source.
 - Colonies de vacances pour les enfants de familles identifiées par les centres sociaux, avec une dimension éducative et pédagogique.
- ***En matière d'accompagnement social des jeunes***
- Les « Mardis Gymnase », qui réunissent chaque semaine une cinquantaine de jeunes pour pratiquer librement une activité sportive. Le public est très majoritairement de sexe masculin.
 - Les « *Jeunes Coffee* » qui concernent 15 jeunes par séance et 2 séances par semaine.
 - Les Ateliers de la pensée, autour des thématiques suivantes : hypersexualisation, violences physiques et verbales, notion de consentement, harcèlement, addiction.
- ***Pour promouvoir le « aller vers »***
- « Pizz'ados » est une initiative de la municipalité visant à créer un cadre de discussion entre les élus et les adolescents, autour d'une pizza dans le bureau du maire. Il s'agit ainsi de connaître ces « invisibles » de la démocratie locale qu'on ne voit généralement ni dans les réunions publiques, ni dans les manifestations municipales pour connaître et mieux comprendre leurs attentes et leurs besoins.

- ***En matière d'insertion professionnelle :***

- Les « chantiers jeunes », ouverts aux adolescents de 16 et 17 ans, aux vacances de printemps, d'été et de la Toussaint. 45 postes sont à pourvoir.
- L'accueil de 8 jeunes de 16 à 25 ans, en service civique ainsi que des jeunes de 15 à 17 ans dans le cadre de leurs missions d'intérêt général à remplir au cours de leur Service National Universel (SNU).
- Le financement du Bafa, chaque année, pour une douzaine de jeunes lovériens.
- L'accueil de stagiaires, dès la 4^e, dans les différents services de la Ville.
- La tenue chaque année d'un forum « Jobs d'été » proposant des offres d'emploi, formations, bénévolat, mobilité européenne, volontariat, rédaction de CV : des professionnels seront présents pour répondre aux questions des 16-25 ans.

- ***En matière de soutien à la parentalité :***

Dans un contexte nourri de transformations rapides et créateur d'angoisses, il s'agit de réussir à mieux accompagner les familles dans la construction d'un projet parental pour leur enfant, de reconnaître leurs valeurs et pratiques familiales sans jugement, partir de leurs ressources et compétences plutôt que des difficultés. Un référent famille au centre social Pastel est chargé de piloter l'accueil adapté des publics fragiles, qui doit concerner au premier chef les familles monoparentales, les parents porteurs de handicap, souffrant d'une maladie chronique, les parents mineurs, sans emploi, les couples en instance de séparation, etc. Au total, on recense dans le cadre des actions de soutien à la parentalité près de 2 800 participations à des actions de parentalité. Une soixantaine de jeunes sont accompagnés par le référent famille de la Chaloupe en, en lien avec les opérateurs locaux (PRE, Education nationale, Mission locale, associations en lien avec les mineurs isolés). 20 familles bénéficient d'un accompagnement individualisé par le référent famille du centre social Pastel.

Eviter autant que de besoin le non recours aux droits, simplifier les démarches, humaniser les relations : tel est le cadre de l'action municipale à travers de nombreux dispositifs tels que :

- Des temps consacrés à la parentalité : café des parents, temps des parents, groupes de discussion bénéficient chaque année à Louviers à une centaine de parents.
- Des cours d'alphabétisation dispensés dans les centres sociaux Pastel (127 bénéficiaires) et la Chaloupe (133 bénéficiaires). 24 nationalités différentes ont été recensées dans le cadre de ce dispositif.
- Le conseil des droits et devoirs des familles (CDDF), piloté par le maire, qui a pour mission d'aider les familles qui rencontrent des

difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale. Il crée un cadre de dialogue chargé à la fois d'écouter et de proposer des mesures d'accompagnement des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

- ***Pour les mineurs non accompagnés :***

- En 2023, quatre associations ont pris en charge des mineurs non accompagnés à Louviers.
 - L'Association Jeunesse et Vie a accompagné 18 mineurs au foyer des jeunes travailleurs de Louviers. 2 jeunes sont également pris en charge dans le cadre d'une convention avec l'ASE et deux autres le sont à la Résidence Habitat Jeunes.
 - L'Association d'Action Educative accueille 20 mineurs non accompagnés sur Louviers.
 - Le Comité d'Action et de Promotion Sociales Services (CAPS) accueille 24 mineurs non accompagnés dans le quartier des Acacias.
 - L'Association La main tendue accueillait début 2024 36 jeunes mineurs non accompagnés.

- ***En matière de santé :***

- Permanence une fois par mois de la Maison des Ados d'Evreux au centre social La Chaloupe.

- ***En matière de protection de l'enfance :***

- La cellule départementale de recueil des informations préoccupantes est chargée du traitement des informations préoccupantes concernant des enfants en danger ou en risque de l'être.

- ***En matière de prévention numérique :***

- Les promeneurs du net, dispositif national déployé pour assurer une présence éducative sur Internet, à savoir mettre en place une action éducative structurée et professionnelle sur la toile pour accompagner les pratiques des jeunes, minimiser les risques, valoriser les compétences et les initiatives. Le Promeneur du Net (PdN) est un professionnel de la jeunesse qui assure une présence éducative sur internet et les réseaux sociaux auprès des jeunes de 12 à 25 ans, dans le cadre de sa mission qu'il exerce déjà dans sa structure du secteur éducatif, médico-social, de l'animation ou de la médiation (centre social, maison des adolescents, accueil de jeunes, mission locale, etc.).

- ***Dans le cadre de la politique de la Ville :***

- La prévention spécialisée, qui relève d'une compétence du Département déléguée à Louviers à l'association IFEP. 4 agents (2 éducateurs de prévention et 2 médiateurs) sont déployés au sein des QPV

- La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) qui vise à organiser un dialogue permanent entre les gestionnaires d'un quartier et les habitants pour définir des solutions concernées aux problèmes de cadre de vie, dont une partie est importante est liée aux incivilités.
 - Les actions du Contrat de ville
 - Le dispositif TFPB avec les bailleurs sociaux
 - Le programme Urbania, dispositif du département de l'Eure déployé à Louviers par l'association Gener'Actions en partenariat avec l'association IFEF Club de prévention, propose des animations de proximité, en pieds d'immeubles dans les QPV en direction des jeunes de 10 à 25 ans et des familles favorisant ainsi le lien social, l'occupation de l'espace public en proximité et l'accompagnement des jeunes difficiles et en difficultés. Ces actions d'animations socio-éducatives, culturelles et sportives permettent au public d'accéder à des pratiques sportives et culturelles durant les vacances scolaires et sont également un support à la médiation et prévention spécialisée
- ***En matière de prévention de la délinquance :***
- Les travaux de la cellule de veille du CLSPD à travers ses deux groupes thématiques que sont le groupe « bailleurs / sécurité ville » et le groupe « scolaire ».
 - L'Avertissement pénal probatoire (qui se substitue au rappel à la loi, abrogé en 2023).
 - L'extension du dispositif de vidéo-protection (passage de 29 à 160 caméras entre 2014 et 2024) vise à dissuader la commission d'infractions et le passage à l'acte notamment de la part des mineurs délinquants.
- ***En matière de prévention de la récidive :***
- Le groupe de suivi nominatif, instauré à Louviers en 2021.
 - Les travaux d'intérêt général

3. Des voies d'amélioration

L'addition des dispositifs en lien avec l'accompagnement des mineurs interroge tant les outils sont nombreux et mobilisent un nombre important de personnels et de structures. Et malgré cela, il n'est pas aisé de disposer d'une photographie précise de la problématique des mineurs à l'échelle communale. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le foisonnement des outils nuit à la clarté et à l'efficacité de l'action. Plutôt qu'un empilement des actions, il manque clairement des outils de pilotage pour inscrire toutes ces actions dans un dispositif global et le cas échéant requestionner certaines d'entre elles et en proposer de nouvelles.

Certaines problématiques sont par ailleurs insuffisamment traitées, faute de moyens ou de ressources disponibles ; c'est particulièrement le cas en matière de santé des mineurs et de prise en charge des troubles DYS et de suivi des jeunes souffrant de troubles mentaux. De même, il peut être nécessaire de

mieux calibrer nos dispositifs à la montée en puissance des problématiques liées au harcèlement, à la violence en milieu scolaire, au désœuvrement de certains jeunes, aux discriminations, aux questions de genre, etc.

Il en ressort des axes d'amélioration à faire porter en priorité sur :

- Une connaissance plus précise du nombre et du profil des mineurs ayant besoin d'un accompagnement, en particulier ceux qui ne sont pas dans le spectre des structures existantes ; en d'autres termes, éviter les trous dans la raquette.
- Sortir une bonne fois pour toutes d'une gestion des dispositifs en silo ; ne pas seulement le dire, mais le faire.
- L'orientation des dispositifs et des moyens alloués sur les problématiques émergentes ;
- L'évaluation des mesures déployées.

III – Un Plan d'action volontariste et pragmatique pour ne pas se résigner

1. Individualiser le suivi

Un suivi individualisé est un gage d'efficacité des mesures proposées aux mineurs qui entrent dans le champ d'un dispositif d'accompagnement. Sur la base d'une proposition d'un partenaire, un parcours d'accompagnement individualisé et inscrit dans la durée pourrait être proposé aux mineurs identifiés. Ce suivi individualisé mobiliserait l'ensemble des partenaires, dans le respect de la confidentialité des informations échangées, dans le cadre de réunions non pas liées à un dispositif mais sur la personne suivie dans le cadre d'une approche pluri-partenariale.

S'agissant plus spécifiquement de l'action des services de police, il est proposé de constituer, pour les mineurs, un groupe de suivi nominatif commun à Louviers et à Val-de-Reuil au vu des interactions qui existent entre les jeunes des deux communes.

2. Repenser la gouvernance au service d'un pilotage global

CTG, Contrat de ville, PRE, contrat local de santé, CLAS, TFPB... Face à la multitude de partenaires et d'actions, il faut identifier un pilote pour mettre en œuvre une feuille de route adossée à une stratégie. Sans remettre en cause les chaînes hiérarchiques et les rattachements aux différentes tutelles, il faut faire converger les dispositifs et les cadres de contractualisation. Cela suppose de clarifier la question des objectifs, des ressources et de l'évaluation.

Ce pilotage pourrait s'incarner dans un groupe de suivi permanent du CLSPD dédié à la prévention de la délinquance des mineurs.

3. S'appropriier tous les outils existants contre le décrochage scolaire

Si de nombreux outils existent sur le papier, certains d'entre eux ne sont pas ou peu utilisés. Soit parce qu'ils ne sont pas connus, soit parce que les modalités de leur mise en œuvre n'ont pas été suffisamment précisées. C'est le cas notamment de la mesure alternative à la sanction (MAS) qui, bien que possible, n'a à ce jour jamais été activée à Louviers.

De même, le nombre de places disponibles à l'Epide interroge et nécessite des actions ciblées pour augmenter le nombre d'élèves lovériens en situation de décrochage scolaire.

Mieux faire connaître les dispositifs, favoriser leur appropriation par les structures concernées et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour de la lutte contre le décrochage scolaire doit faire partie des priorités de notre stratégie municipale.

4. Prendre à bras le corps le fléau du harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire est un véritable fléau, très impactant en matière de réussite scolaire. Aussi est-il nécessaire de renforcer les actions liées à l'éducation au numérique, à la détection des situations de harcèlement et à l'accompagnement des victimes. Il convient d'adapter les messages aux différents âges de la vie, dans le cadre du continuum éducatif.

Ainsi, un module spécifique pourrait être envisagé pour les membres élus du conseil municipal des jeunes et une journée de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement scolaire pourrait être instaurée dans les écoles de Louviers.

5. Encourager le bénévolat pour renforcer le soutien à la parentalité

Face aux évolutions de la société, à l'omniprésence du numérique, de plus en plus de parents se sentent démunis et dans l'incapacité d'assumer leur mission éducative. L'augmentation continue du nombre de familles monoparentales (elles représentaient 24% en 2020 contre 21% en 2009) conduit à des situations dans lesquelles de plus en plus d'enfants sont livrés à eux-mêmes en dehors du temps scolaire.

Les actions de soutien à la parentalité conduites par les centres sociaux sont essentielles et pourraient utilement s'adosser à des actions bénévoles, à l'instar de ce qui existe déjà s'agissant des cours d'alphabétisation.

En lien avec la plateforme d'entraide et de services « jaimelouviers.fr » un appel au bénévolat pourrait être lancé pour des activités de soutien scolaire et, au-delà, des actions spécifiques pourraient être envisagées dans le cadre du bénévolat en aide aux familles monoparentales, par exemple en matière de garde d'enfant.

6. Promouvoir l'émancipation des jeunes en difficulté

Permettre à un jeune de s'émanciper, c'est la meilleure façon de s'extraire d'un environnement qui est souvent la source de ses difficultés.

A l'échelle d'une ville, tous les leviers d'émancipation doivent être activés, en lien avec les partenaires concernés. Sans ce que cela soit exhaustif, il pourrait s'agir de :

- L'émancipation par l'insertion professionnelle en lien avec la nouvelle régie de quartier « Aurélien Billon » de Louviers.
- L'émancipation par le sport et la culture en proposant à des mineurs de pratiquer une activité sportive dans le cadre d'un parcours personnalité au sein d'un club sportif de la ville.
- L'émancipation par le bénévolat en favorisant l'engagement dans la vie associative.
- L'émancipation par la mobilité internationale en favorisant les expériences à l'étranger à travers des séjours de rupture via des projets humanitaires dans le cadre du volontariat européen de solidarité.

Ces mesures d'émancipation sont pragmatiques, positives et devraient faire partie du panel des alternatives à la sanction dans le cadre des parcours de suivi personnalisé qu'il est proposé de mettre en place à Louviers.

7. Mieux prendre en charge les troubles liés à la santé des jeunes

Malgré l'existence d'un CMPP à Louviers, la prise en charge des enfants et adolescents éprouvant des difficultés d'apprentissage, souffrant de troubles psychomoteurs, du langage, ou de troubles du comportement, en famille ou à l'école est rendue difficile voire impossible du fait d'insuffisance de structures d'accueil et d'accompagnement.

41 enfants âgés de 4 à 11 ans sont en attente d'accompagnement par l'Institut Médico Pédagogique HOVIA à Louviers. Sur ces 41 enfants, il apparaît que 31 sont inscrits en milieu scolaire ordinaire.

Il est proposé de déployer un dispositif d'accompagnement médico-éducatif (DAME) afin d'expérimenter un accompagnement « hors les murs » par une équipe médico-sociale dédiée du DAME HOVIA auprès des enfants en situation de handicap accueillis en milieu ordinaire.

Par ailleurs, dans le cadre de la sa labellisation d'« hôpital de proximité », la ville de Louviers entend proposer à l'ARS et l'Education nationale que l'hôpital de Louviers développe une offre médico psycho pédagogique supplémentaire adaptée à l'échelle du territoire de l'agglomération Seine-Eure.